DIRECTION TERRITORIALE GRAND EST Let des F.a. ics = 1 = 1 s TISC - TRIALED - TG Clydes

SVCF RÉSEAU

La Directrice Territorule

M. Philippe Manzano Commune de Mécleuves 2 rue de la Fontaine Romaine 57245 Mécleuves

Strasbourg, le 4 avril 2023

Références : D-23-033-PEDD-MG-AD Affaire suivie par : Michael GRAN michael.gran@reseau.sncf.fr

Objet : Information relative à la conduite de mesures acoustiques sur le périmètre de votre commune.

Monsieur le Maire,

SNCF Réseau est amené à conduire des études acoustiques sur différentes lignes de la région des Hauts de France en vue d'identifier les bâtiments classés points noirs du bruit ferroviaire conformément aux critères d'éligibilité définis dans la circulaire du 25 mai 2004. Le territoire de votre commune est concerné.

Cette étude acoustique s'inscrit dans le programme national de résorption des points noirs du bruit ferroviaire du Plan de Relance ferroviaire 2020 - 2025. Elle nécessite la réalisation de points de mesures de bruit de 24h le long du réseau ferré, positionnés en façade de bâtiments dans des secteurs préalablement sélectionnés et répondant aux critères techniques imposés dans les normes techniques de prises de mesures acoustiques.

A ce titre le bureau d'étude VENATECH, missionné par SNCF Réseau, sera amené à contacter directement certains de vos administrés pour mettre en place les équipements de mesures. Les techniciens seront dotés d'un mandat signé par SNCF Réseau.

Je reste à votre disposition, ainsi que mon équipe environnement pour répondre à vos questions éventuelles sur cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence BERRUT

Directrice Territoriale